

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20240909

Procès-verbal Conseil Municipal du 09/09/2024**Étaient présents :**

AUDOUIN Karine ; BESNARD Hervé ; CLOAREC Frédéric ; DATY Gabriel ; HURTEL Céline ; JANY Fabien ;
LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges ;

Absents excusés :

BALESTRO Yannick ; CATUFE Jean ; COURTIER Dimitri ; HAQUIN Benoit ; LEIDING Océane ;

Pouvoirs :

Convocation du : 04/09/2024

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024
- 3- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juillet 2024
- 4- Organisation du secrétariat de Mairie à la suite du départ de Mme Foucault / nouveaux horaires
- 5- Point sur les intempéries de cet été
- 6- Point avancement projet école
- 7- Échange sur les derniers événements (14 juillet / location salle des fêtes 31 août)
- 8- Point budget
- 9- Divers

Début de la séance : 20h00 le 09/09/2024

1- Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met au voix l'approbation du Procès-Verbal, il est approuvé à l'unanimité.

3- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 juillet 2024

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met au voix l'approbation du Procès-Verbal, il est approuvé à l'unanimité.

4- Organisation du secrétariat de Mairie à la suite du départ de Mme Foucault / nouveaux horaires

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire de Mairie qui remplacera notre actuelle secrétaire à la suite de son départ fin septembre, ainsi une période de presque un mois permettra la transmission des informations. Une formation en parallèle est prévue les mercredis après-midi.

Cette personne sera présente 35h par semaine avec comme horaire de travail :

Lundi 9h-12h et 13h-17h30

Mardi 9h-12h et 13h-18h30

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20240909

Mercredi 9h-12h et 13h-17h30

Jeudi 9h-12h et 13h-18h30

Vendredi 9h-12h

Nous maintenons les ouvertures au public les mardis et jeudis de 17h à 18h30.

5- Point sur les intempéries de cet été

Monsieur le Maire rappelle qu'il a effectué la demande de catastrophe naturelle auprès de la préfecture après l'épisode de grêle de début août. Nous devrions avoir un retour après la commission de septembre.

125 familles ont contacté la mairie à la suite du courrier de la Mairie.

Le certificat d'intempéries a été envoyé aux personnes qui en ont fait la demande et est disponible en mairie

Cela a coûté 75 euros à la mairie et évité ainsi des frais aux administrés.

Monsieur le Maire remercie à nouveau la CCPV d'avoir mis à disposition du personnel pour venir en aide.

Aujourd'hui, lundi 9 septembre, il y a eu un rendez-vous entre l'entreprise de travaux MVS Renaturation et la Responsable du service GEMAPI & SPANC de la CCPV pour programmer les prochaines interventions sur les cours d'eau de la Grivette et du Ru d'Auteuil et le ru de Brégy afin de déterminer les actions à mettre en œuvre et les délais d'intervention.

Il est relevé par Monsieur BESNARD qu'il est nécessaire de vérifier la classification du ru, et que l'entretien ne peut que concerner les embâcles. Il est interdit de curer.

Sur la partie aval du ru, il peut être réalisé un retalutage des berges et un entretien de la végétation. S'agissant de parcelles privées, la CCPV ne peut intervenir sans convention avec les particuliers. Il faudra obtenir cet accord avant tout démarrage de travaux. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Par ailleurs, un curage du réseau d'eau pluvial a été demandé à la SAUR avant une intervention sur le cours d'eau car celui-ci a absorbé beaucoup de boues et de gravillons lors des dernières intempéries.

6- Point avancement projet école

À la suite de l'épisode de grêle de début août Monsieur le Maire a envoyé ces photos à l'ADTO et à l'architecte qui travaille sur le dossier. Un nouveau rendez-vous a eu lieu mi-août pour échanger sur le projet et parler des prochaines étapes

Compte-tenu du constat d'inondation du terrain et de l'étude G1 Principe Général de Conception (PGC) réalisée lors de l'acquisition 21/01/2021 il a été décidé les étapes suivantes :

- Faire bornage terrain si pas déjà fait,
- Planter le plan dessiné par l'architecte sur le plan afin que le bureau d'études puisse voir où implanter les sondages et réaliser les études techniques phase G2,

Il faudra demander aussi des essais de perméabilité pour savoir comment on fait pour infiltrer les EP

Ces différentes études permettront donc de réfléchir aux besoins de construction et définir le PHEC (Plus Haute Eaux Connues)

En fonction des résultats le coût risque d'être plus important que prévu.

Un coût architecte sera à prendre en charge pour toute cette période d'accompagnement projet.

Monsieur BESNARD soulève le fait qu'il y a eu plusieurs fois des inondations sur ce terrain. Il n'est pas favorable à la construction de l'école sur ce terrain de ce fait.

De plus, construire en surélevé modifiera l'évacuation lors des fortes pluies.

Monsieur JANY suit la remarque et demande si on peut revenir sur le terrain de l'ancien projet.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20240909

Des discussions s'effectuent entre membres du conseil.

Monsieur le Maire propose de faire l'étude et de revenir vers le conseil.

7- Échange sur les derniers évènements (14 juillet / location salle des fêtes 31 août)

Monsieur le Maire évoque les soucis rencontrés avec les jeunes sur la place lors du 14 juillet où l'intervention des forces de l'ordre a été demandé.

Lors de la dernière location de la salle, il y a eu aussi des incidents comme un feu d'artifice non autorisé.

Monsieur le Maire a été interpellé à nouveau par différents riverains qui se plaignent de cette nuisance sonore.

Il est aussi prévu de revoir le contrat et le règlement de la salle des fêtes et de conditionner la restitution de la caution au respect du voisinage et de respect des règles de citoyenneté.

Une étude de mise en place de la vidéoprotection va être lancée pour une mise en place au plus vite (2025).

8- Point budget

La trésorerie est venue en mairie vendredi 6 septembre afin de faire le point sur les écritures en retard.

L'idée étant que l'ensemble des écritures soit régularisé pendant la présence de la secrétaire actuelle. Nous avons reçu une facture de la SAUR de 25080,82 euros concernant l'école maternelle où nous avons eu une fuite en août 2023.

Monsieur le Maire essaie de voir avec la SAUR pour revoir le montant. La négociation permet pour le moment de récupérer la partie assainissement. Mais il va être essayer d'avoir mieux.

Sur la même période, nous avons eu la surprise d'avoir un coût photocopies en très forte hausse

L'étude est en cours sur l'analyse du contrat signé en 2022 pour comprendre le pourquoi de cette hausse. Un point sera fait prochainement.

Des échanges ont lieu entre conseillers concernant le contrat et l'utilisation de la photocopieuse.

Compte tenu de ces deux dépenses imprévues, la liste de travaux évoquée lors de la réunion du mois de juin va être revu à la baisse en fonction du retour sur les négociations en cours sur ces deux dépenses imprévues.

9- Divers

La rentrée scolaire s'est bien passée. Le nid de guêpes a été retiré.

Une réunion avec les associations va être calé pour parler de l'année 2025.

Les règles de vie vont être mises à jour et communiquées.

Il y aura aussi une mise à jour des horaires du site.

Une demande concernant le marquage au sol pour les poubelles a été fait à la CCPV.

Fin de la séance : 21h07

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Le Maire,
Georges MOREIRA

Brégy
Le 30 septembre 2024



